



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022



L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE



EDITORIAL



Les services de l'État sont mobilisés au quotidien dans la vie des territoires, en collaboration avec de nombreux partenaires, et au premier rang, les collectivités territoriales.

Le présent rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans exhaustivité, de la variété des missions assurées et des actions menées au service de nos concitoyens tout au long de l'année 2022 dans le département de la Manche. Il met en évidence certaines réalisations ainsi que les projets à venir.

L'État s'investit dans de nombreux domaines. Il veille à garantir la vie démocratique, mais aussi à soutenir l'emploi et l'économie, renforcer la cohésion sociale, organiser l'offre de soins, tout en promouvant l'aménagement durable et équilibré du territoire et en accompagnant les collectivités territoriales. Enfin, il assure la sécurité des populations.

L'année 2022 témoigne de cet engagement de ses services. Elle aura été particulièrement marquée par les élections présidentielles et législatives, ainsi que par la sortie de la crise sanitaire et la relance de l'activité économique dans un contexte international tendu.

Ce rapport d'activité témoigne également du professionnalisme et de la capacité d'adaptation renouvelée des administrations territoriales de l'État et de leurs agents dont l'action est tournée vers un seul objectif : servir le mieux possible les citoyennes et citoyens de la Manche en défendant les valeurs de l'État républicain sur l'ensemble du territoire national.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Manche



GARANTIR
LA VIE DÉMOCRATIQUE

6



8

RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE ET RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS



SOUTENIR L'EMPLOI
ET L'ÉCONOMIE

17

21

ASSURER
LA SÉCURITÉ DE TOUS



ORGANISER
L'OFFRE DE SOINS

25

28

PROMOUVOIR
L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE



ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

36

SOMMAIRE

GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE.....	6
L'élection présidentielle.....	6
Les élections législatives.....	7
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS.....	8
La lutte contre la pauvreté.....	8
L'accompagnement de l'État en matière de logement.....	8
L'habitat et la rénovation urbaine.....	9
Assurer la cohésion urbaine et sociale dans les quartiers prioritaires.....	10
L'accueil et l'intégration des ressortissants étrangers.....	11
L'engagement des services de l'État en faveur de l'égalité femmes-hommes.....	12
L'accès à la culture, à l'éducation et au sport.....	13
Soutenir la vie associative.....	16
La promotion de la citoyenneté.....	16
SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE.....	17
Répondre aux difficultés de recrutement.....	17
Les actions pour un accès et un retour à l'emploi des plus fragiles.....	18
Soutenir l'emploi des plus jeunes malgré la crise.....	19
Le soutien aux entreprises face aux difficultés.....	19
Les plans France relance et France 2030 : l'État se mobilise pour la refondation économique, sociale et écologique.....	20
ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS.....	21
La sécurité publique.....	21
La sécurité routière.....	22
La sécurité alimentaire, la protection du consommateur et la protection animale.....	22
La prévention des risques naturels, technologiques et accidentels.....	23
ORGANISER L'OFFRE DE SOINS.....	25
En temps de crise sanitaire.....	25
Développer l'offre de santé.....	26
PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE.....	28
Les politiques publiques contractuelles en faveur des territoires.....	28
Les politiques de l'État en faveur des territoires ruraux.....	29
La mobilisation de l'État en faveur de la transition énergétique.....	31
La préservation du littoral.....	32
L'activité agricole et conchylicole.....	33
Le transport et les mobilités.....	34
La protection de la biodiversité et du patrimoine naturel et historique.....	34
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	36
Le soutien financier aux territoires.....	36
Le soutien de l'État à l'investissement local en 2022.....	36
Les relations avec les collectivités territoriales.....	37

GARANTIR LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les services de la préfecture ont accompagné, en 2022, l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives, moments forts de la vie politique française, pour permettre aux **382.204 électeurs** du département inscrits en mars 2022 et aux 383.802 électeurs inscrits en mai 2022 de se rendre aux urnes dans les **446 communes** et **722 bureaux de vote** de la Manche.



Soirée électorale à la préfecture de la Manche

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les 652 élus du département habilités à présenter un candidat ont reçu par courrier le formulaire numéroté de présentation d'un candidat. Pour permettre cet envoi, un travail de **mise à jour des coordonnées personnelles des grands élus** a été réalisé dès la fin de l'année 2021.

Pour cette élection particulière, l'impression des bulletins de vote est prise en charge par l'État. Dans le cadre d'un marché public spécifique, le contrôle de la production et des livraisons ont relevé de chaque préfecture.

La **propagande électorale**, qui permet de garantir l'information des électeurs sur les programmes des candidats et d'éclairer leur choix, est strictement encadrée. Une

commission locale de contrôle, présidée par un magistrat, a été instituée pour s'assurer de la conformité et des quantités des propagandes livrées par les candidats, en présence de leurs représentants locaux.

Les services de la préfecture ont ensuite assuré la **mise sous pli en régie** de la propagande des 12 candidats en vue de leur acheminement par la Poste dans les boîtes aux lettres des électeurs du département.

Dans le cadre de cette mission, 213 contractuels ont été recrutés en journée, relayés par 149 fonctionnaires et membres de leur famille en soirée, pour assembler les circulaires et les bulletins de vote des candidats et les mettre dans des enveloppes adressées à chaque électeur du département, remises ensuite à la Poste.

100 % des plis ont été enlevés par les services de la Poste dans les délais prévus. Au second tour (taux comparable au 1^{er} tour), 92,48 % des plis ont été distribués par la Poste, 6,45 % des plis n'était pas distribuable (inconnu à l'adresse indiquée et défaut d'adressage) et 1,07 % des plis était sous contrat de réexpédition.

Les services ont également assuré la **préparation et l'acheminement des colis de bulletins de vote dans les mairies**, pour qu'ils soient mis à disposition dans les bureaux de vote à chaque tour de scrutin.



Mise sous pli des propagandes

L'accompagnement des communes a été assuré par la diffusion des instructions et circulaires, et par des permanences permettant de répondre en temps réel à toutes les questions.

Enfin, les soirées électorales ont mobilisé 28 agents de la préfecture pour **centraliser les résultats des communes**, en assurer la remontée au Ministère pour la consolidation nationale, puis pour réceptionner l'ensemble des PV des mairies et les contrôler, en appui de la **commission de recensement** composée de trois magistrats. Ces opérations ont permis d'acheminer le procès verbal de la

Commission locale de recensement des votes au Conseil constitutionnel, chargé de proclamer les résultats, les lundi 11 et 25 avril 2022 au matin.



Commission de recensement

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Déjà expérimentée lors de l'élection présidentielle, la ré-internalisation totale de la mise sous pli a constitué un véritable défi pour l'organisation des élections législatives, avec des **propagandes différentes par circonscription**, un délai réduit à une semaine entre les deux tours et des candidatures à recueillir localement.

38 candidatures ont ainsi été déposées en préfecture pour ces élections, sur une période d'une semaine, avant le 1^{er} tour :

- 1^{ère} circonscription (Saint-Lô) : 9
- 2^{ème} circonscription (Avranches) : 11
- 3^{ème} circonscription (Coutances) : 9
- 4^{ème} circonscription (Cherbourg) : 9

Huit candidatures ont été déposées au lendemain du second tour, et jusqu'au mardi, 18 heures.

Les opérations de mise sous plis se sont déroulées au parc des expositions de Saint-Lô, sous le contrôle d'une commission de propagande, où l'organisation a permis de sectoriser le bâtiment par circonscription, avec 240 contractuels. 179 fonctionnaires et membres de leur famille ont participé aux travaux à domicile.



Mise sous pli des propagandes



Dépôt des candidatures

100 % des plis ont été enlevés par les services de la Poste dans les délais prévus. Au second tour (taux comparable au 1^{er} tour), 95,25 % des plis ont été distribués par la Poste, 3,97 % des plis n'était pas distribuable (inconnu à l'adresse indiquée et défaut d'adressage) et 0,78 % des plis était sous contrat de réexpédition.

Les communes ont été informées de ces données afin qu'elles poursuivent leur travail d'**actualisation du répertoire national des électeurs**.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans le cadre de la convention d'appui à la **lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** (CALPAE) de 2019 à juin 2022, l'État a versé dans la Manche un total de **1.594.443,36 €**.

En 2022, une **nouvelle convention** a été établie pour un montant de 604.805 € couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Celle-ci finance des actions d'accueil social, d'insertion des allocataires du RSA, de formation des travailleurs sociaux, des diagnostics mobilité, un système d'information à disposition des professionnels, et des actions de type « aller vers ».

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a, en outre, lancé un Appel à manifestation d'intérêt pour la **mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi** (SPIE) dans les départements. Le Département de la Manche a été retenu parmi les 34 lauréats. La contribution de l'État est de 266.880 € pour un projet total de 333.600 €.

Enfin, une enveloppe de 3.300 € a été attribuée au CDIFF pour la **lutte contre la précarité menstruelle**.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE LOGEMENT

LE PLAN POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Le plan 2018-2022 vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un **logement durable** grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. **165 attributions de logements** ont pu

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX ASSOCIATIONS EN MATIÈRE D'AIDE ALIMENTAIRE

L'État est fortement impliqué dans le soutien aux **associations d'aide alimentaire**. En 2022, 183.115 € ont été versés aux associations de la Manche.



Visite de la Banque alimentaire

LES POINTS CONSEILS BUDGET

Les points conseils budget ont pour objectif de **prévenir le surendettement** et de **favoriser l'éducation budgétaire** par une information, une orientation ou l'établissement d'un diagnostic individuel. Quatre structures ont été labellisées à Carentan-les-Marais, Martinvast, Avranches et Coutances. Chaque structure est dotée de 15.000 € par an pour son fonctionnement.

être effectuées dans le parc public, à des personnes sortant d'hébergement.

Le développement de **l'intermédiation locative** (IML), qui permet de mobiliser le parc privé, se poursuit avec dix nouvelles places en sous-location. Le département compte désormais 123 places d'IML dont 75 en sous-location et 48 en mandat de gestion.

En parallèle du développement de l'IML « classique », une nouvelle déclinaison de cet outil a été mise en place. Ainsi, **quatre places d'IML +**, issues de la transformation de places d'hôtel, ont été ouvertes pour la prise en charge en priorité de personnes isolées, de couples ou de personnes présentant un besoin d'accompagnement élevé. Elles sont gérées par Passerelles vers l'emploi.

Les ménages rencontrant des difficultés de maintien ou d'accès au logement en raison de problématiques financières et/ou d'insertion sociale peuvent bénéficier de **mesures d'Accompagnement vers et dans le logement** (AVDL). Ce dispositif, financé par le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement à hauteur de 83.000 €, a permis de mettre en œuvre 27 mesures en 2022.

Afin d'offrir une **solution aux personnes défavorisées** qui n'ont pas accès aux aides au logement ou qui ne sont pas hébergées en CHR, l'État verse une Allocation Logement Temporaire (ALT) aux organismes,

associations ou Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), qui s'engagent à les loger à titre temporaire. L'État a financé l'ensemble du **dispositif ALT à hauteur de 255.369 €** pour l'exercice 2022.

LE PLAN DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

L'objectif du Plan de prévention des expulsions était de définir les étapes d'une transition progressive de l'état d'urgence vers une reprise maîtrisée des expulsions locatives pour 2021 et 2022.

Un **étalement des expulsions** a été élaboré et respecté, une alerte au 115 par la DDETS a été systématisée en amont de chaque expulsion afin qu'une solution soit proposée aux ménages. Le nombre d'expulsions a diminué de 34 % entre 2021 et 2022.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) peut dorénavant mobiliser **20 places d'intermédiation locative** et a pu, en 2022, orienter cinq ménages vers ce dispositif.

L'HABITAT ET LA RÉNOVATION URBAINE

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

En 2022, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a enregistré **66 signalements**.

La DDTM a élaboré, en lien avec l'ARS et la CAF, un guide « L'habitat indigne : comment agir ? », qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, notamment aux travailleurs sociaux et aux collectivités, souhaitant bénéficier d'éléments d'information sur les actions possibles.



LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En 2022, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) a contribué à la **rénovation de 1.159 logements** avec 10,94 millions d'euros d'aides aux travaux, ce qui a généré 25,97 millions d'euros de travaux.

En 2022, ce sont également 6.785 dossiers financés, au titre de **MaPrimeRenov'**, pour un montant de subventions de 22,43 millions d'euros et 78,2 millions d'euros de travaux générés.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

Les services de l'État accompagnent, en tant que délégation locale de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), le projet ambitieux de **renouvellement urbain du quartier « Les Horizons »** de Cherbourg-en-Cotentin.

Porté par la communauté d'agglomération du Cotentin, ce projet de près de 50 millions d'euros bénéficie de **l'intervention financière de l'ANRU, à hauteur de 7,9 millions d'euros.**

Ce programme de rénovation urbaine comprend la démolition de 157 logements

locatifs sociaux, la construction de 178 nouveaux logements et la réhabilitation de 260 logements.

Une déclaration d'engagement, signée le 27 janvier 2022, par les différentes parties prenantes et partenaires associés, a permis d'officialiser le lancement effectif du projet. La convention a été signée le 28 novembre 2022.

ASSURER LA COHÉSION URBAINE ET SOCIALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE

La **politique de la ville** est menée dans le cadre de quatre contrats de ville à Avranches, Coutances, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô, en faveur de quartiers prioritaires.

Les appels à projets permettent d'aider financièrement les initiatives contribuant à la mise en œuvre des orientations stratégiques des contrats de ville. En 2022, **680.000 € ont été alloués à 90 projets.** 80 % des projets concernent le pilier Cohésion Sociale, 14 % visent l'emploi et le développement économique et 4 % le cadre de vie.

L'OPÉRATION QUARTIERS D'ÉTÉ

L'opération Quartiers d'été vise à offrir, durant la période estivale, des temps de respiration, de divertissement et de découvertes, de **renforcement du lien social.** Cette opération a permis la mise en œuvre de 12 actions pendant la période estivale principalement à vocation sportive et culturelle, **financées par l'État à hauteur de 81.128 €.**



Opération Quartier d'été au golf de Saint-Lô

LES CONTRATS DE VILLE

Lors de travaux d'évaluation des **contrats de ville 2015-2023**, les collectivités et les partenaires ont pu s'exprimer sur la plus-value de ces contrats qui ont permis d'impulser et de mener de manière partenariale des projets emblématiques, et d'innover en concevant des actions avec et pour les habitants.

TEMPS DÉDIÉS AUX CONSEILLERS CITOYENS ET AUX MÉDIATEURS D'ADULTE-RELAIS



Rencontre des médiateurs de postes d'adulte-relais

L'implication des conseillers citoyens est très variable d'un contrat de ville à l'autre. Les services de l'État, avec l'appui de Normanvilles et des collectivités, ont organisé à Cherbourg-en-Cotentin une journée départementale de **rencontres et d'échanges des sept conseils citoyens.**

Une journée de **rencontre des médiateurs occupant un poste d'adultes-relais** dans les quartiers Politique de la ville de l'ex Basse-Normandie a été organisée en mai 2022 avec l'appui de Normanvilles, sur le thème de la formation.

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

DÉLIVRANCE DES TITRES DE SÉJOUR

La Préfecture a accueilli un nombre d'utilisateurs conséquent sur l'année 2022. Cela s'est traduit par la délivrance de **709 premiers titres de séjour** ou cartes de résident, **758 autorisations provisoires de séjour (APS)**, 345 documents de circulation pour étrangers mineurs, 317 titres de voyage.

856 titres de séjour ou cartes de résident ont été renouvelés et 492 ont été modifiés à la demande des bénéficiaires.

77 demandes de regroupement familial ont été traitées, permettant à des ressortissants étrangers intégrés d'être rejoints par des membres de leur famille, conjoint ou enfants. **59 ont reçu des avis favorables** et 18 des avis défavorables.

ACCUEIL DANS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE



Cérémonie de naturalisation à Avranches

En 2022, 219 demandes ont été déposées selon la procédure de naturalisation par décret. **139 demandes de naturalisation par décret** ont reçu un avis favorable et 80 un avis défavorable.

59 demandes ont été déposées selon la procédure de la déclaration. 52 ont reçu un avis favorable et 7 un avis défavorable.

483.700 € ont été dédiés à l'intégration des ressortissants étrangers notamment par l'apprentissage de la langue française.

ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS



Ouverture d'un guichet unique à la préfecture

La **mesure de protection temporaire** décidée par l'Union européenne, offre aux personnes déplacées d'Ukraine un statut d'accueil adapté.

517 APS ont été délivrées au 31 décembre 2022, ainsi que 268 renouvellements.

L'organisation a été adaptée afin d'offrir à ces ressortissants un guichet spécialisé, où les informations des services de l'État ont été relayées, autant que besoin (brochures OFII...). Une réunion interservices présidée par le Secrétaire général et associant les services de la Préfecture, de la DDETS, de l'OFII, de la DSDEN, de Pôle emploi, de l'ARS, le Conseil départemental ainsi que les associations, s'est tenue chaque semaine afin d'**accompagner l'intégration de ces ressortissants**, d'anticiper les solutions d'hébergement et les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE (BPI)

L'association France Terre d'Asile (FTDA) accompagne vers l'emploi et le logement les BPI via le relais insertion. Il est proposé un accompagnement personnalisé et contractualisé de six mois renouvelable une fois. **240 personnes ont été accompagnées en 2022**. Ce dispositif est financé à hauteur de 71.534 € par l'État.

FTDA met aussi en œuvre le **Programme d'Accompagnement vers l'Intégration des Réfugiés de la Manche** (PAIR 50). Celui-ci s'adresse aux sortants des dispositifs de

l'asile gérés par l'association COALLIA et le CCAS de Granville. **141 personnes ont été accompagnées** en 2022. Ce dispositif est financé à hauteur de 137.543 € par l'État.

Le projet « **Solidarité Territoriale pour l'Accès des Réfugiés à l'Emploi** – STARE Manche », porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin (MEF) et financé à hauteur de 460.320 € permet d'accompagner jusqu'à 200 personnes.

En 2022, l'accord-cadre national de coopération en faveur de **l'insertion professionnelle des étrangers primo-**

arrivants (2021-2024) a été décliné dans la Manche et signé par les services de l'État, l'OFII et le Service public de l'emploi.



Visite de France Terre d'asile dans le cadre de la Semaine de l'Intégration

L'ENGAGEMENT DES SERVICES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En 2022, les moyens déployés dans la Manche se sont élevés à **208.350 €**, en augmentation de 17,6 % par rapport à 2021. Les actions financées au titre de ce budget comprennent souvent une part de renforcement de l'expertise et de **l'information des professionnels.**



Visite des jardins maraîchers de IPE environnement

Le Préfet de la Manche a effectué une visite des jardins maraîchers de l'association intermédiaire IPE environnement afin de mettre en lumière les efforts réalisés par les organismes investis dans **l'insertion par l'activité économique** afin d'encourager la mixité des métiers.

L'État, au travers des services de la DDETS et notamment de la Délégue départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes (DDDFE), participe à des rencontres permettant

de **sensibiliser les professionnels aux problématiques d'égalité** et notamment de **lutte contre les violences faites aux femmes**, par exemple, auprès d'élus des communes de la communauté de communes Mer et Bocage et de leurs secrétaires de mairie et auprès des élus et agents de la communauté de communes de Granville terre et mer. Des sensibilisations pour permettre le **repérage et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales** ont également été réalisées auprès des professionnels de l'addictologie de la Fondation Bon Sauveur.

Une matinée de séminaire a été organisée le 25 novembre 2022, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pour **partager l'expérience des réseaux VIF** de Granville, Avranches et Coutances et encourager des démarches similaires sur d'autres territoires du département.

Réalisant le constat d'une **difficulté de mobilité des femmes victimes de violences**, particulièrement en milieu rural, il a été décidé d'expérimenter un dispositif de « bons taxis » : les femmes victimes de violences sont acheminées par des taxis conventionnés et sensibilisés, à la demande de partenaires prescripteurs, pour se

rendre dans des **endroits essentiels à leur protection**. L'expérimentation concluante a conduit à signer une **convention** exposant les engagements de l'Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-

éducatif ACJM, coordinatrice du dispositif, d'une part et de l'État, financeur, d'autre part, en présence de deux représentants des compagnies de taxis.

L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ART ET DE LA CULTURE POUR TOUS

L'Éducation Nationale s'engage à donner un égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle notamment par des projets impliquant de nombreux partenaires. Des rencontres chorales, danses de création et rondes et jeux chantés sont proposées chaque année aux enseignants.

Le **dispositif « École et cinéma »** en partenariat avec le CNC et Passeurs d'images permet aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Le dispositif **danse à l'école** en partenariat avec le centre chorégraphique de Caen et le département de la Manche permet à des élèves de CM2 et de 6^e de développer une sensibilité artistique en rencontrant un artiste et en pratiquant la danse lors d'ateliers.



Orchestre à l'école à Carentan-les-Marais

Les **orchestres à l'école** en partenariat avec des écoles de musique permettent de faire découvrir la pratique instrumentale aux élèves. Des jumelages et résidences d'artistes en partenariat avec la DRAC favorisent la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

D'autres projets existent tels que la grande lessive, pierres en lumières, relève son patrimoine, journée nationale de l'architecture, la rentrée en musique, la fabrique à chanson.

GARANTIR ET PROMOUVOIR DES LOISIRS ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

33.012 € ont été consacrés au déploiement des activités éducatives dans les territoires, dans le cadre du « **plan mercredi** », qui repose sur l'engagement des communes ou des EPCI à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi.

Le département compte **73 structures comportant un hébergement** et déclarées auprès du préfet pour une capacité d'accueil d'environ 4.300 places, dont 170 sont réservées aux enfants de moins de 6 ans. En 2022, le département de la Manche a recensé 300 organisateurs différents pour **1.600 déclarations d'accueil collectif de mineurs (ACM)** avec ou sans hébergement. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la DSDEN assure **l'information, le conseil, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions** en direction des organisateurs et des équipes pédagogiques d'ACM, tel que « ressources et vous ! ».

Par ailleurs, des **contrôles sont menés** : contrôle a priori lors du traitement des déclarations d'ACM, visite inopinée sur site ou contrôle a posteriori permettant ainsi de s'assurer de la mise en conformité de certains séjours suite à des dysfonctionnements constatés. L'ensemble de ces actions a permis de réduire le nombre de déclarations non conformes et d'observer des pratiques d'accueils de mineurs respectueuses de la réglementation.

De plus, dans l'objectif de favoriser la sécurisation des pratiques pour les enfants et jeunes accueillis en ACM, les services de l'État, en 2022, ont procédé à **59 contrôles d'accueils avec ou sans hébergement** avec une attention particulière apportée aux locaux accueillant des mineurs de moins de 6 ans.

Le plan « vacances apprenantes » intègre les dispositifs « école ouverte » et « **colos apprenantes** », qui favorise le départ en « colos » des jeunes et enfants scolarisés que les événements liés à la crise sanitaire ont pu « fragiliser ». Durant l'été 2022, **133 séjours ont été labellisés**. 529 jeunes ont pu partir en « colos apprenantes » par le financement de séjours à hauteur de 400 à 500 euros par jeune soit **un total de 272.300 €**.



Séjour de vacances apprenantes dans la Manche

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE

Le **sport à l'école** constitue un véritable enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité et de réussite pour les élèves. Il combine l'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive à hauteur de trois heures par semaine et le sport scolaire facultatif proposé dans le cadre des associations sportives.

Il permet aux élèves d'accéder à un véritable **parcours sportif** reposant sur des activités physiques sportives et artistiques variées permettant aux élèves de développer des compétences motrices, sociales et méthodologiques nécessaires à la formation du futur citoyen.

De nombreux partenaires apportent leur contribution pour atteindre ces compétences (Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), Fédérations sportives...)

Apprendre à nager et **savoir faire du vélo** en autonomie sont des enjeux de santé publique et de sécurité.

Les écoles de la Manche et les équipes de formateurs en partenariat avec l'Union Sportive scolaire de l'Enseignement du Premier degré (USEP) sont fortement impliquées dans la mise en œuvre du dispositif **Savoir rouler à Vélo à destination des 6-11 ans**. 50 animateurs sont formés au « Savoir Rouler A Vélo » dont 20 en 2022.

Cela permet, chaque année, à **2.000 élèves de CM1 et CM2** de valider l'ensemble des compétences leur permettant de se déplacer à vélo de manière autonome.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 mobilise la communauté éducative pour mettre plus de sport dans le quotidien de la Génération 2024. La création d'un label Génération 2024 vise à développer les **passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif** pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. 21 écoles publiques affiliées à l'USEP sont aujourd'hui labellisées Génération 2024 et s'engagent ainsi à mettre plus de sport dans le quotidien de leurs élèves.

La mise en place d'un dispositif « **30 minutes d'activité physique quotidienne** » dans les écoles a pour ambition d'augmenter la pratique de l'activité physique et diminuer les comportements sédentaires des élèves des écoles volontaires. Ainsi, les écoles de la Manche s'impliquent pour permettre aux élèves de bouger et d'apprendre à bouger plus et mieux dans une perspective de transformation des comportements sur le long terme.

Parallèlement, plusieurs collèges s'inscrivent progressivement dans la démarche « **Deux heures de sport en plus** ».

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE HORS TEMPS SCOLAIRE

Plusieurs **appels à projets thématiques** ont été proposés durant l'année 2022 dans le cadre de la campagne de financement de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » a permis de soutenir également **deux associations sportives** du département pour un total de 3.000 €.

Le dispositif « **Aisance Aquatique / J'apprends à Nager** » a permis le développement de la thématique de « l'aisance aquatique » pour les enfants de 4 à 6 ans et de cycles d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans au profit de 90 jeunes. Ce dispositif s'est étendu sur des stages à destination des adultes de plus de 45 ans.



L'aide aux associations soutenant des actions de **lutte contre les violences sexuelles dans le sport** a permis de soutenir cinq projets impliquant deux comités sportifs et trois associations sportives.

Le **soutien à l'emploi** au bénéfice du mouvement sportif s'est traduit par dix créations de poste dans sept associations sportives, deux comités sportifs et une Maison sport-santé. Le soutien à « l'emploi sportif qualifié » a permis une **aide de 17.600 € pour un comité sportif** sur trois ans.

Les subventions attribuées par l'ANS en 2022 pour la **rénovation ou la création d'équipements sportifs** se sont réparties entre huit équipements soutenus au titre des « équipements sportifs de proximité » et un équipement sportif soutenu au titre de la « rénovation énergétique et

modernisation des équipements sportifs » dans le département avec la réhabilitation du complexe sportif de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

La démarche expérimentale des Territoires Éducatifs Ruraux (TER) est en œuvre dans l'académie de Normandie et dans la Manche depuis décembre 2020.

Deux territoires sont retenus pour la Manche : Marais et Baie du Cotentin (dont Carentan-les-Marais et Sainte-Mère-Église), au Nord, qui regroupe près de 2.300 élèves et Entre Cance et Sélune (dont Saint-Hilaire du Harcouët et Mortain-Bocage), au Sud, qui regroupe près de 3.200 élèves et qui s'est élargi au secteur de Sourdeval à la rentrée scolaire 2022. En 2022, **30.000 € ont été versés pour chacun des TER.**

L'analyse du territoire, le recensement des actions et partenaires a permis d'établir un **diagnostic partagé** et de contractualiser des objectifs :

- mobiliser un réseau de coopérations locales autour de l'École comme point d'ancrage territorial ;
- valoriser des **partenariats école-collectivité** de rattachement du tissu associatif avec la mise en valeur du dynamisme déjà existant bien que sur un territoire rural isolé ;
- renforcer la connaissance par les élèves des atouts de leur territoire ;
- garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur propre avenir.

Le TER doit contribuer à assurer une **cohérence et une continuité de l'action éducative** sur un territoire de la maternelle au lycée.

Plusieurs actions sont menées comme les cordées de la réussite dont une avec Sciences Po Paris, créée sur le territoire Marais et Baie du Cotentin ; des parcours artistiques et culturels à l'instar d'un Orchestre à l'École qui s'est constitué dans un collège de zone REP ou un parcours santé citoyenneté.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

Une note d'orientation est définie tous les ans pour définir les priorités et critères d'attribution des subventions du FDVA. En 2022, le FDVA a permis de financer **116 associations de tous secteurs confondus, pour un montant total de 271.294 €.**

BREVET D'APTITUDES AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

En 2022, avec l'organisation de six jurys dans l'année pour faciliter l'employabilité des jeunes, **222 jeunes ont obtenu le BAFA.**

LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

178 jeunes manchois ont participé aux trois séjours de cohésion organisés au cours de l'année, dans un autre département normand. Le département de la Manche a, quant à lui, accueilli **281 jeunes** issus de Normandie et de Bretagne.

En 2022, **64 structures ont proposé des missions d'intérêt général** aux 178 Manchois concernés, dans le cadre de la deuxième phase.



Séjour de cohésion du Service national universel

LA RÉSERVE CIVIQUE

En 2022, **75 personnes ont participé aux 59 missions publiées** sur la plateforme publique d'engagement qui met en relation des individus qui ont envie d'agir pour l'intérêt général.

FONJEP ET « FONJEP JEUNES »

Les **postes « FONJEP »** sont des aides de 7.164 € versées à des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. **31 postes FONJEP sont soutenus chaque année.**

En 2022, dans le cadre du plan de relance, visant à favoriser l'emploi des jeunes, le **dispositif « FONJEP jeunes »**, accessible aux jeunes de moins de 31 ans, a permis à dix associations de bénéficier d'un poste pour trois ans.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique, engagement volontaire d'une durée de huit mois, propose à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, afin de gagner en confiance en eux, en compétences, et réfléchir à leur avenir, tant citoyen que professionnel, dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

La Manche se distingue des autres départements normands par son taux élevé de missions dans le **domaine de la solidarité**, une **proportion importante de filles** et un **niveau de formation assez faible.**

Dans le département, 343 postes ont été créés. Cela représente 134 garçons et 209 filles.

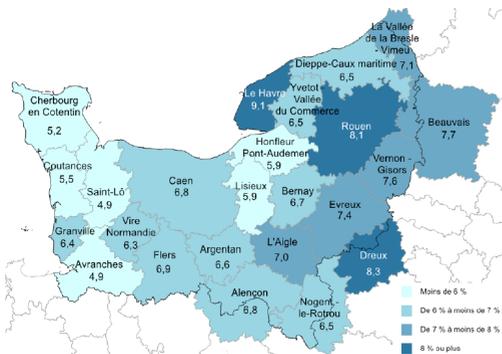
Les structures les plus significatives en matière d'accueil de jeunes en service civique sont la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Manche, l'association Atout'Âge, et les missions locales du département.

En 2022, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) a traité **19 dossiers d'agrèments de structures** et 31 demandes d'avenants.

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

RÉPONDRE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Au quatrième trimestre 2022, la Manche affiche un **taux de chômage de 5,2 %**, l'un des plus faibles de France.



Taux de chômage en Normandie au 4^e trimestre 2022

MOBILISATION DES CATEF AFIN DE RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Dans ce contexte de baisse constante du chômage, **tous les secteurs d'activité et métiers sont en tension**, dans le secteur privé et dans le secteur public.

Sous l'impulsion de l'État, en lien avec le Conseil Régional, les Comités d'Animation Territoriale Emploi Formation (CATEF) animés par les sous-préfets ont élaboré à l'échelle de chaque arrondissement un plan d'actions réunissant l'ensemble des parties prenantes afin de **répondre aux besoins des entreprises**.

Parallèlement, plusieurs dispositifs ont été renforcés : la Préparation Opérationnelle à l'Emploi, les aides à la mobilité et garde d'enfants, la méthode de recrutement par simulation, la mise en situation en milieu professionnel, les Transitions Collectives, le contrat de professionnalisation, les formations du Plan d'Investissement dans les Compétences proposées par la Région.

Sur l'arrondissement de Cherbourg, ce plan d'actions a donné lieu au dispositif « Une heure, une entreprise ». Chacun des partenaires apporte son offre de services dans un souci de **guichet unique et de personnalisation**.

DISPOSITIFS DÉCLINÉS AU NIVEAU LOCAL SELON LES DEUX CIBLES PRIORITAIRES

Le **pack de remobilisation pour les demandeurs de longue et très longue durée** a été déployé dans la Manche.

Ce dispositif débute par un atelier collectif d'une demi-journée favorisant la confiance en soi et le partage d'expérience. Puis, les demandeurs d'emploi bénéficient d'un entretien personnalisé avec un conseiller Pôle Emploi chargé d'établir un diagnostic et un « programme d'actions co-construit et individualisé » avec l'objectif d'aboutir à une formation ou à un emploi dans les six mois.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue et très longue durée (catégories ABC) a **baissé de 14,9 % sur un an au 31 décembre 2022**, passant de 14.820 à 12.610.

La **Prestation de Conseil en Ressources Humaines** (PCRH) a été déployée à destination des employeurs, notamment les PME et PMI.

C'est un levier d'action pour lutter contre les difficultés de recrutement. Tous les sujets ayant un impact RH et notamment « la marque-employeur » permettant aux employeurs accompagnés de développer leur attractivité et la fidélisation de leurs salariés sont traités grâce à l'intervention d'experts en RH.

En 2022, 41 entreprises ont été accompagnées, sur 252 jours, pour un coût total de 290 900 €, dont **168.652 € de fonds de l'État**.

LES ACTIONS POUR UN ACCÈS ET UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

LES CONTRATS AIDÉS

458 parcours emplois compétences, destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, ont été initiés en 2022. **L'État a pris en charge de 45 % à 80 % du salaire brut** selon les publics.

78 prescriptions « emplois francs » ont été réalisées en 2022. Elles consistent en une aide financière de l'État versée à tout employeur privé (entreprise, association) qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale, résidant dans un quartier de politique de la ville.

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La Manche compte **huit entreprises adaptées (EA) avec 447 équivalents temps plein travaillés en 2022** (dont 413 ont bénéficié des aides aux postes). Cinq sont engagées dans la réforme des EA et sont agréées pour expérimenter le CDD tremplin (période de 24 mois maximum devant permettre une transition professionnelle vers le milieu ordinaire non subventionné), soit 30 ETPT en CDD Tremplin.



Visite de l'ACAIS de Cherbourg-en-Cotentin

LES GEIQ (GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS PAR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION)

La Manche compte **trois GEIQ qui ont accompagné 40 personnes, bénéficiant d'une aide de l'État de 99.554 €**. Un GEIQ multisectoriel œuvrant sur la Manche et l'Orne accompagne 20 personnes.



Lancement du service public
de l'insertion et de l'emploi

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La mise en œuvre du pacte d'ambition de l'IAE a été confortée en 2022. 643 postes (équivalents temps plein) sont conventionnés au 31 décembre 2022 pour un **montant d'intervention de l'État de 6,9 millions d'euros**.

Le nombre d'ETTI (entreprises de travail temporaire d'insertion) est passé de une à quatre, et **trois nouvelles Entreprises d'Insertion (EI) ont été créées**.

Pour améliorer les entrées en IAE, un plan d'actions a été déployé. Une journée « **commande publique socialement responsable** » a été organisée avec les réseaux IAE le 8 novembre 2022.

LES CLAUSES SOCIALES

Les « **clauses sociales d'insertion** » dans les marchés constituent une source de débouchés économiques pour les entreprises inclusives, et un moyen d'offrir à des publics éloignés de l'emploi une expérience professionnelle dans le cadre d'un parcours d'insertion vers l'emploi.

L'appel à projets 2022 inscrit dans le plan national des achats durables (PNAD) 2022-2025 a permis de créer 1,5 ETP supplémentaires dans deux structures de la Manche (Conseil départemental et Maison de l'Emploi) pour développer les clauses sociales. En 2022, **138.000 heures de travail** ont été réalisées, permettant à 572 personnes d'accéder à l'emploi.

Au 31 décembre 2022, 4.160 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits à Pôle Emploi (catégories ABC), soit une **baisse de 5,8 % sur un an**. 6.533 jeunes de moins de 26 ans étaient accompagnés par les missions locales de la Manche (inscrits ou non à Pôle Emploi), soit une baisse de 10,5 % sur un an.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES

S'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable, le **Contrat d'engagement jeunes (CEJ) est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales**.

C'est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer jusqu'à 12 mois avec l'objectif de définir un projet professionnel et de trouver un emploi.

Au 31 décembre 2022, le département de la Manche a enregistré 2.024 entrées (Garanties Jeunes et CEJ), et un taux de sorties positives de 32 %.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES FACE AUX DIFFICULTÉS

En 2022, passé le choc de la crise sanitaire, les entreprises ont dû faire face à **de nouvelles difficultés** : le niveau de l'inflation, la hausse des prix des matières premières, les tensions sur les coûts de l'énergie et du gaz.

L'État a continué son effort de détection des entreprises en difficultés via des indicateurs et un **réseau de professionnels** du chiffre et du droit, animé depuis 2021.

LA DÉTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), réuni chaque mois sous la présidence du préfet, a permis d'accompagner **31 nouvelles entreprises manchoises**.



Signature du 1 000^e Contrat engagement jeunes

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

5.287 contrats d'apprentissage ont été signés en 2022. 60 % des contrats sont signés par des hommes contre 40 % par des femmes. Les mineurs représentent 38,8 % des contrats, à parts égales avec la tranche d'âge de 18 à 21 ans.

Les principaux secteurs recruteurs d'apprentis sont : le commerce (23,2 %), l'industrie manufacturière (22,3 %), la construction (12,7 %), l'agriculture et la pêche (9 %).

Parallèlement, un « Comité Départemental à la Sortie de Crise » (CDSC), permettant d'échanger sur les difficultés rencontrées par les entreprises, et assurer une large communication des aides mises en place dans le cadre de la crise énergétique, s'est réuni cinq fois en 2022.

Ce réseau multi-partenarial est **animé par le conseiller départemental à la sortie de crise**, placé auprès du directeur départemental des finances publiques, auquel toutes les entreprises du département peuvent faire appel en cas de difficultés.

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Quatre plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), destinés à éviter les licenciements ou à en limiter le nombre, ont été instruits en 2022.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

Depuis le 28 juillet 2020, 56 entreprises ont conclu un **accord d'entreprise relatif à l'activité partielle de longue durée**, pour 2.487 salariés concernés, dont 13 conclus en 2022. À ce jour, 18 entreprises ont une convention en cours. 63 entreprises ont eu recours à l'APLD via un **accord de branche étendu** pour 1.809 salariés, dont 23 conclus en 2022. 21 entreprises ont une convention en cours actuellement.

Les secteurs les plus concernés sont la métallurgie, l'hôtellerie-commerce-restauration (HCR), le commerce de gros, les carrières.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE CONVENTIONNELLE

1.364.648 € pour 3.761 salariés et 336 entreprises ont été accordés.

LES PLANS FRANCE RELANCE ET FRANCE 2030 : L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LA REFONDATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

FRANCE RELANCE

Le plan « **France relance** » a continué de produire des effets en 2022 avec **44,8 millions d'euros de subventions** attribuées pour 95,3 millions d'euros d'investissement. Cela porte le total à 313 millions d'euros de subventions pour 824 millions d'euros d'investissement sur toute la période 2020-2022. Ces derniers lauréats sont portés essentiellement sur le **volet écologie** avec 40 millions d'euros de subventions.



Un dispositif porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a également permis d'**outiller en matériel informatique reconditionné** les Établissements France Service (EFS) du département : sept EFS ont bénéficié au total de 24.302,68 €.

FRANCE 2030

Si le plan de relance a permis de soutenir des investissements rapidement réalisables, le plan « **France 2030** » a des objectifs forts en termes de transition écologique à plus long terme et de soutien à l'innovation, notamment pour accompagner la prise de risques.

Sept projets ont été lauréats dans la Manche pour 3,2 millions d'euros de subventions. L'accélération du dispositif est en cours : début 2023, 18 projets étaient lauréats pour **44,6 millions d'euros de subventions** et 19,2 millions d'euros d'avances remboursables.

Les dispositifs de « France 2030 » font l'objet d'une communication constante via un **comité départemental France 2030**, qui opère dans la continuité du comité départemental du plan de relance. Il réunit les services de l'État, les parlementaires, les collectivités, les chambres consulaires, et les syndicats salariés et patronaux du département.

Le FNE-Formation, outil qui accompagne les entreprises en proposant des actions de formation aux salariés, a concerné 439 entreprises, 4.714 salariés, pour **279.930 heures de formation**, et **4.133.480 € engagés**. Le secteur de l'industrie représente 56 % du montant total du FNE engagé.

RUPTURES CONVENTIONNELLES

En 2022, 210 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles entre un employeur et son salarié en CDI, qu'elles soient individuelles ou collectives, ont été reçues par mois en moyenne, soit **2.525 demandes d'homologation reçues** (flux stable et constant par rapport à 2020 et 2021). Les secteurs hôtellerie-restauration et Bâtiments et travaux publics sont significativement concernés.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

Le département de la Manche s'inscrit dans une tendance nationale à la hausse de la délinquance, mais demeure **l'un des plus sûrs de France** : en 2022, il s'est positionné au 93^e rang (sur 96) des départements métropolitains en matière d'atteintes aux biens pour 1.000 habitants et au 84^e rang en matière d'atteintes aux personnes.

LES ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens sont restées en deçà du niveau de 2019, année de référence. Il s'agit la plupart du temps de vols d'opportunité, qui montrent l'importance du **respect des consignes de sécurité pour protéger les biens** (fermer la porte de son domicile à clé, éteindre le moteur et retirer la clé du contact de sa voiture...).

LES ATTEINTES AUX PERSONNES

Les atteintes aux personnes ont dépassé le niveau de 2019, mais l'augmentation constatée a été portée par **les violences intrafamiliales**, dont la hausse provient en grande partie des éléments suivants :

- un phénomène de « libération de la parole » : les victimes osant davantage porter plainte ;
- une meilleure prise en charge des victimes, qui facilite également le dépôt de plainte et dont témoigne, par exemple, la **création de la maison de protection des familles** au sein du groupement de gendarmerie départementale, à Saint-Lô, à l'été 2022.

LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Même si le département suit la tendance générale à la hausse de la délinquance, il est en baisse en matière d'infractions à la lutte contre les stupéfiants (-9,10 %

par rapport à 2021), en particulier dans les domaines du trafic et de la revente sans usage de stupéfiants (-68%) et de l'usage-revente de stupéfiants (-38,80%).

Plusieurs actions ont été déployées :

- un chien de détection stupéfiants financé par la mission lutte anti-drogue (MILAD) au commissariat de Cherbourg ;
- des opérations de contrôle régulières, particulièrement renforcées s'agissant du fret express et postal.



Opération d'abandon d'armes au commissariat

FOCUS SUR L'OPÉRATION D'ABANDON D'ARMES

Une opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État a été organisée du 25 novembre au 2 décembre 2022, **afin de permettre aux détenteurs d'armes héritées ou trouvées de se mettre en conformité avec la réglementation** en abandonnant leurs armes ou en les enregistrant dans le système d'information sur les armes (SIA).

Deux sites de collecte et d'enregistrement ont été ouverts au groupement de gendarmerie de Saint-Lô et au commissariat de police de Cherbourg.

Cette opération a été un succès :

- 203 comptes ont été créés et 438 armes enregistrées dans le SIA ;
- 813 armes longues, 211 armes de poing, 60 autres armes à feu et de défense, ainsi que 29.544 munitions ont été abandonnées.

Après une année 2020 au cours de laquelle le nombre d'accidents et de tués sur les routes avait fortement diminué, **l'accidentalité routière est repartie à la hausse en 2021** (année encore impactée par la crise sanitaire) pour se stabiliser en 2022, restant bien inférieure aux années précédant la Covid-19.

Le nombre de tués, également reparti à la hausse en 2021, a encore augmenté en 2022 (+5 tués par rapport à 2021), mais demeure inférieur à 2019.

407
accidents

32
tués

506
blessés



Contrôles routiers organisés par la gendarmerie

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA PROTECTION ANIMALE

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

La direction départementale de la protection des populations a assuré un contrôle permanent du respect des règles en matière de **bien-être animal** et de salubrité des viandes dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie de Coutances (34.834 t) et de Méautis (1.216 t).

396 inspections ont été menées dans les établissements produisant ou mettant sur le marché des denrées alimentaires (établissements agroalimentaire, de restauration collective ou commerciale, métiers de bouche...). Ces inspections ont conduit à 128 avertissements, 56 mises en demeure et huit fermetures.

555 prélèvements ont été réalisés pour s'assurer de la conformité des produits alimentaires (taux de conformité de 99,63 %). 3.557 certificats sanitaires ont été émis pour l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale vers les pays tiers.

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

134 enquêtes, visant à s'assurer du respect des règles en matière de loyauté, d'étiquetage et de pratiques commerciales, ont été conduites dans des établissements de différents secteurs d'activité. 475

actions de contrôles ont été réalisées pour l'information des consommateurs sur les prix. En termes d'économie numérique, les informations figurant sur 50 sites internet ont été contrôlées. Ces différentes actions ont conduit à établir 207 avertissements, 15 procédures contentieuses et à recouvrir 86.410 € d'amendes.

108 prélèvements ont été réalisés afin de s'assurer de la **conformité des produits commercialisés**. 121 demandes d'informations ont été traitées à la suite d'interrogations de consommateurs ou de professionnels et 938 certificats ont été émis pour permettre l'exportation de produits.

INSPECTION DES ICPE AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Afin de prévenir les risques de pollution, 70 élevages et industries agroalimentaires ont été inspectés au titre des installations classées pour la **protection de l'environnement**.



LA SANTÉ ET LA PROTECTION ANIMALE

L'année 2022 a été marquée par la présence active de l'influenza aviaire avec de nombreux cas dans la faune sauvage, sur le littoral principalement (goélands, fous de Bassan...), un foyer en élevage pendant l'été et un foyer en basse-cour en décembre.

En matière de **protection animale**, 141 plaintes et signalements au niveau des animaux de rente ou de compagnie ont été gérés et 12 établissements détenant des animaux de la faune sauvage captive ont été inspectés.

Afin de s'assurer du **respect des normes** en termes de bien-être animal, d'identification et d'utilisation de la pharmacie vétérinaire,

36 élevages ont été inspectés et 287 prélèvements réalisés.

2.034 certificats ont été émis pour l'exportation d'animaux ou de matériel génétique.



LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET ACCIDENTELS

LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou celles soumises à un plan particulier d'intervention (PPI), le plan communal de sauvegarde (PCS) permet au maire **d'établir des plans d'actions en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires**.

Dans le département, 116 communes font l'objet d'un PCS obligatoire qui, durant l'année 2022, ont été suivis et mis à jour par les communes avec un accompagnement du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC).

La Manche compte quatre types de plans de prévention des risques naturels (inondation, submersion, chutes de blocs) et un plan de prévention des risques technologiques.

LE RISQUE INONDATION

En 2022, **21 dossiers ont été déposés pour inondation ou débordement de cours d'eau** et excepté un, tous ont reçu un avis favorable par la commission nationale des catastrophes naturelles.

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS NUCLÉAIRES

Le **département de la Manche est le plus nucléarisé de France** avec le CNPE de Flamanville, l'usine de traitement d'Orano et le port militaire de Cherbourg.

Chaque installation nucléaire fait l'objet d'un **exercice obligatoire tous les trois ans**, avec les services de l'État et les collectivités territoriales concernées, afin d'acculturer les acteurs et les populations aux risques, réels mais maîtrisés, inhérents aux installations nucléaires, dans le cadre du plan particulier d'intervention.

En 2022, un **exercice d'ampleur nationale** s'est déroulé au Centre national de production d'électricité d'EDF, avec de nombreux services de l'État, l'autorité de sûreté nucléaire civile, l'autorité de sûreté nucléaire de défense et les collectivités territoriales impliquées dans le PPI. Le dispositif FR-alert a été testé pour la première fois dans la Manche.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Exercice de sécurité civile à l'usine CMC Materials

Dans la Manche, l'usine CMC Materials UPC est classée SEVESO seuil haut. Un exercice destiné à tester les acteurs et la chaîne, impliquant les services de l'État et l'exploitant, s'est déroulé le 8 décembre 2022.

LE CONTRÔLE DES ERP

Le contrôle des ERP est réalisé par la gendarmerie ou la police, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le service prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et du maire, dans le cadre d'une commission présidée par le préfet.

Les établissements doivent répondre à des **obligations de sécurité en termes de risques d'incendies ou d'intrusion, ou d'accessibilité**. En 2022, il y a eu 594 visites dont 140 concernant des locaux à sommeil.

LES EXERCICES DE GESTION DE CRISE

Les exercices ont pour objectif de vérifier que le plan de gestion de crise est toujours adapté aux différents incidents possibles. Ils permettent de vérifier les réflexes de chacun et le cas échéant d'améliorer les processus.

En 2022, **huit exercices ont eu lieu dont trois impliquant la mise en place d'un Centre Opérationnel Départemental (COD)** : un exercice risque naturel inondation submersion au camping de Ravenoville le 10 mai 2022, un exercice sur le PIZO, en cas d'intempéries sur les grands axes routiers (A84 et N13) le 8 septembre 2022, un exercice national sur le délestage électrique, entre autres.

2022 a connu une reprise intensive des grands rassemblements. Les services de l'État, les forces de sécurité et les services de secours ont répondu présent et ont systématiquement participé à leur bon déroulement.

27 dossiers de grands rassemblements ont été instruits sur l'année comme les commémorations du débarquement, les Foires de Lessay, de Gavray-sur-Sienne, de Brix et de Saint-Hilaire du Harcouët, les fêtes de la carotte à Créances et de la Mer à Saint-Vaast-la-Hougue ou encore le festival des Papillons de nuit à Saint-Laurent de Cuves.



Visite de la foire de Gavray-sur-Sienne

LA SÉCURITÉ DES DÉMINAGES

En 2022, **250 opérations de déminage** ont eu lieu, mettant en action les services de la gendarmerie, de la police, des démineurs militaires et civils.

LA GESTION DE CRISE

L'année 2022 a été marquée par de multiples crises comme la sécheresse, la crise énergétique (carburants, électricité, gaz) et la crise ukrainienne.

La **sécheresse** a nécessité une adaptation continue des arrêtés préfectoraux pendant l'été. La révision du plan de rétablissement de l'eau a été engagée et demeure en 2023 un axe de travail majeur.

La **crise des carburants** pendant les grèves, a nécessité une vigilance accrue pour permettre aux services de sécurité et de secours de poursuivre leurs missions.

La **crise de l'électricité** a demandé une réflexion majeure afin de préserver les intérêts vitaux et maintenir au mieux la sécurité des personnes.

ORGANISER L'OFFRE DE SOINS

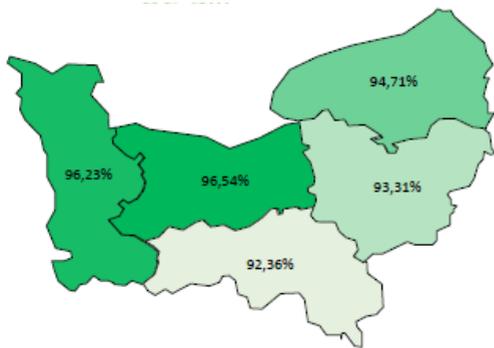
EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

L'ÉPIDÉMIE EN DÉCROISSANCE

L'épidémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022. L'incidence (TI) a atteint son pic en février (3.382 nouveaux cas pour 100 000 habitants le 3 février). De nouvelles vagues de contaminations se sont succédées en avril (TI 2.029), juillet (TI 1.060), octobre (TI 450) et décembre (TI 672) mais en **décroissance constante sur l'année**.

CAMPAGNES DE VACCINATION

Afin de lutter contre la propagation du virus, différentes campagnes vaccinales ont été mises en place sur le territoire en 2021 et ont perduré en 2022. En Normandie et tout particulièrement dans le département de la Manche, le dispositif mis en place a permis d'atteindre **une des meilleures couvertures vaccinales de France** (6^e position à l'été 2022).



Couverture vaccinale de la population éligible (vaccination complète) par département en juillet 2022

La vaccination complète a concerné 84,4 % de la population totale de la Manche et 96,23 % de la population éligible. Cette réussite s'explique par un maillage favorable et facilitant pour toute la population du territoire, notamment autour des

neuf centres de vaccination (Valognes, Cherbourg-en-Cotentin (deux), Saint-Lô, Granville, Avranches, Carentan-les-Marais, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Coutances) encore ouverts début 2022. Le relai et la montée en charge de la vaccination en ville ont permis de garder une bonne couverture vaccinale jusqu'au terme du pass sanitaire en août 2022.



Visite du centre de vaccination de Carentan-les-Marais

Le transfert d'activité des centres vers les professionnels de ville a engendré une **fermeture progressive et coordonnée des centres de vaccination** jusqu'à fin mars 2022.

Afin de protéger les personnes les plus à risques, des **campagnes vaccinales** ont également été organisées dans les établissements médico-sociaux et plus spécifiquement dans les **86 EHPAD du département** et dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap.

La fin d'année a été marquée par une triple épidémie précoce de COVID-19, de grippe et de bronchiolite en France et dans la Manche. Une nouvelle campagne de vaccination contre la COVID-19 et la grippe à destination des populations les plus fragiles a été lancée.

L'OFFRE AMBULATOIRE

La Normandie est une région particulièrement touchée par des **difficultés d'accès aux soins**, du fait d'une démographie médicale défavorable et de fortes disparités entre les territoires. Au 31 décembre 2022, la densité de médecins généralistes libéraux est de **69 pour 100.000 habitants** dans la Manche (77 en Normandie, 84 en France métropolitaine).

Une nouvelle **Charte régionale pour l'accès aux soins** a été signée le 16 décembre 2021, pour la période 2022-2024. L'accompagnement des partenaires s'est étendu à l'ensemble des dispositifs (Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), Équipe de soins primaires (ESP), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Centres de santé et la télésanté).

En 2022, 75 % des installations de nouveaux médecins ont été effectuées en MSP ou dans une structure en exercice regroupé.

25 MSP ont signé l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel** (ACI) permettant de bénéficier de rémunérations spécifiques pour mettre en œuvre le projet de santé. De nouveaux projets sont en cours d'élaboration.

Au 31 décembre 2022, **deux CPTS sont en fonctionnement** (Cotentin et Sud-Manche) et une est en cours de création (Mont-Saint-Michel), couvrant 65,9 % de la population départementale.



Inauguration du pôle de télémédecine de Rémilly

L'OFFRE HOSPITALIÈRE

L'année 2022 a été marquée par des tensions hospitalières, notamment dans les services d'urgence. Si ce phénomène est habituel sur les périodes de congés estivaux, il a été accentué cette année par des **difficultés de recrutement** sur certaines spécialités médicales (urgences, pédiatrie, gériatrie) et professions paramédicales (IDE, aide soignants...).



Visite du Président de la République à Cherbourg

Un **déplacement du chef de l'État** consacré à l'accès aux soins d'urgence a d'ailleurs été effectué au Centre Hospitalier Public du Cotentin le 31 mai 2022. À l'issue de cette rencontre, une mission « flash » a été confiée au Docteur Braun, médecin urgentiste, devenu ministre de la Santé et de la Prévention, afin d'identifier les dysfonctionnements du système de santé, d'évaluer les difficultés rencontrées aux urgences, et d'y apporter des solutions. Le rapport a été remis le 30 juin 2022 et comprend 41 recommandations.

L'ARS Normandie s'est mobilisée pour élaborer et coordonner la mise en œuvre d'un **plan d'actions** mobilisant les établissements et les autres acteurs de santé (régulation par le 15, préservation des capacités d'aval des urgences, appui sur la population pour réduire le recours inadéquat aux urgences).

Dans le cadre du plan régional d'investissement dans les établissements

de santé 2021-2030, l'ARS a confirmé, avec l'appui de la Région Normandie, le montant des aides à l'investissement auprès des établissements hospitaliers du département pour **63,4 millions d'euros** répondant ainsi aux enjeux de modernisation de l'offre de soins sur le territoire.

LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION

Au cours de l'année 2022, **trois fauteuils dentaires ont été inaugurés** au centre hospitalier public du Cotentin sur le site de Valognes, complétant l'offre des cabinets existants sur le site de Cherbourg qui vont permettre à des étudiants de 5^e et 6^e année d'effectuer leur stage clinique dans l'un des deux établissements. L'objectif est d'amener ces jeunes chirurgiens-dentistes à **s'installer durablement dans le territoire**. En 2023, une dizaine d'étudiants effectueront leur stage de fin d'études dans le Cotentin.

Cette offre s'inscrit dans le cadre global du renforcement de l'offre de formation des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux en Normandie.



Inauguration d'un fauteuil dentaire à Valognes

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, notamment dans le domaine de la santé.

Déployé par l'ARS, en lien étroit avec les

préfectures et les élus, le CNR-Santé s'est traduit en Normandie par l'organisation de 18 ateliers, du 7 au 29 novembre, dans les cinq départements normands.

Dans la Manche, quatre ateliers ont été réalisés à Saint-Lô, Valognes, Avranches et Coutances. Au total, 208 personnes (citoyens, élus et professionnels de santé) ont participé aux ateliers et rédigé des propositions pour améliorer l'accès à la santé de la population.



Conseil national de la Refondation Santé à Coutances

Une **réunion régionale de restitution** s'est tenue le 8 décembre 2022, en lien avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, à l'Abbaye du Valasse (Seine-Maritime).

La restitution du 8 décembre avait pour objectif de **partager les propositions** revenues majoritairement au cours des ateliers de concertation, de travailler les aspects opérationnels pour une mise en œuvre immédiate des solutions d'impulsion locale, et d'articuler ces travaux avec l'élaboration du prochain Projet Régional de Santé.



Conseil national de la Refondation Santé à Saint-Lô

PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

L'État s'engage aux côtés des territoires pour soutenir et accompagner leurs projets de développement.

La **démarche contractuelle** est devenue le mode d'intervention privilégié de l'État dans les territoires. Face aux nouveaux enjeux liés à la transition écologique, énergétique, économique, numérique, démographique, les territoires doivent être appréhendés de manière globale, à plusieurs échelles et sur

des thématiques variées.

Le plan d'actions en faveur des territoires ruraux appelé « **Agenda rural** », complète ces dispositifs contractuels. Il vise à favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle au travers de 180 mesures dont de nombreuses sont mises en œuvre dans le département.

LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRACTUELLES EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Les différents programmes pilotés par l'Agence Nationale de la Cohésion (ANCT) des Territoires permettent une plus grande **lisibilité des priorités de l'État** sur le moyen terme et sur les conditions de financement des projets pour atteindre des objectifs définis en commun.

Pour accompagner les territoires insuffisamment pourvus en ressources en ingénierie mais qui sont confrontés à des enjeux de transition économique, démographique ou environnementale, l'État, via l'ANCT, peut apporter un appui sur mesure dans **l'élaboration de projets de territoire** ou de projets complexes.

La Manche, c'est :

8 CRTE

6 opérations de revitalisation territoriale

2 communes

Actions cœur de ville

37 petites villes de demain

29 France services

30 conseillers numériques

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



Signé pour les six années du mandat municipal ou intercommunal en cours, ce contrat sur mesure et évolutif est destiné à porter les projets de territoire à l'échelle intercommunale en associant toutes les forces vives : acteurs locaux, socio-économiques, associatifs et les habitants.

Les huit EPCI sont engagés dans la démarche d'élaboration d'un CRTE avec la transition écologique comme axe transversal.

En 2022, l'accompagnement de l'État s'est poursuivi par le **financement des chefs de projet** pour les communautés de communes Baie du Cotentin, de Coutances Mer et Bocage, et de Villedieu Intercom, à hauteur de 30.000 € chacune, sur le fonds national de développement et d'aménagement du territoire (FNADT).

Les communautés de communes de Baie du Cotentin et de Granville Terre et Mer ont aussi bénéficié d'une **ingénierie sur mesure** par la mise à disposition d'un prestataire externe pour une prestation concernant la concertation et l'animation nécessaires à l'élaboration d'un projet de territoire en vue d'obtenir l'adhésion des différents acteurs qui vivent sur les territoires et les font vivre.

Plusieurs projets en faveur de la transition écologique inscrits dans un CRTE ont été également **soutenus à hauteur de 2.404.726 €** pour un montant d'investissements total de 5.963.553 €.

UNE ACTION CIBLÉE POUR LES VILLES MOYENNES : ACTION CŒUR DE VILLE

Programme partenarial d'investissement qui vise à soutenir le développement et l'attractivité des villes « moyennes », **Action cœur de ville bénéficie à Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô.**

Il poursuit cinq objectifs dont la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ou la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, l'accès aux équipements et aux services publics.

Depuis janvier 2020, ce sont **24.496.124 €** qui ont été investis par l'État et ses partenaires, et 954 logements qui ont bénéficié d'un accompagnement (réhabilitation ou subvention) par Action Logement et l'ANAH.

LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Petites Villes de demain a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes qui jouent un rôle de centralité et des territoires alentour en accompagnant les collectivités à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le développement des services et des activités, les mobilités ou encore la préservation et la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales. **Il bénéficie à 37 communes et aux huit EPCI.**

Toutes ces villes peuvent bénéficier d'un soutien en ingénierie, d'un accès au club Petites Villes de Demain et de financements sur des mesures thématiques ciblées.

Les postes de chefs de projet Petites Villes de demain sont financés à hauteur de 75 %, soit un montant d'aide de l'État engagé à hauteur de **152.975,10 € pour neuf postes.**



Signature du contrat PVD de Carentan-les-Marais, Sainte-Mère-Église et Picauville

LES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX

LE TRÈS HAUT DÉBIT

Le **Plan très haut débit** (THD), lancé au printemps 2013, vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit.

Le déploiement du Très Haut Débit constitue un **enjeu majeur d'attractivité**, de développement et d'accès aux services pour le département de la Manche. C'est pourquoi, le choix s'est porté sur le « tout fibre ». 55 % du territoire sont désormais couverts.

L'État soutient de manière significative son déploiement. En 2022, **l'investissement au titre du plan de relance a été confirmé à hauteur de 45,79 millions d'euros** portant le soutien de l'État à 86,53 millions d'euros.

L'accompagnement financier de l'État est aussi déterminant pour la réalisation de la **deuxième phase du déploiement** avec un taux de subvention de 20 %. Il s'agit de la contribution la plus importante au titre du plan de relance pour des projets dans la Manche.

LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile (couverture ciblée et 4G fixe) et le déploiement de la fibre sont également des **facteurs d'attractivité des territoires**.

S'agissant de la téléphonie mobile et du dispositif de couverture ciblée, en fonction des dotations annuelles allouées au département depuis 2019, **30 zones prioritaires** étaient identifiées au 31 décembre 2022, et **20 antennes mutualisées** entre deux, trois ou quatre opérateurs étaient en service. Pour la seule année 2022, ont été mises en service les antennes de Roncey, Saint-Georges-de-Rouelley, Saussemesnil, Gathemo, Ger, Doville, Saint-Patrice de Claiids et Champeaux.

Dans le cadre du dispositif 4G fixe, **52 sites étaient identifiés** dont 42 dans le seul arrêté ministériel du 20 octobre 2021. 12 antennes ont été mises en service. Après les zones de Gonneville-le-Theil, Brix, Orglandes, Tribehou, Saint-Fromond, Hauteville-la-Guichard, Moyon-Villages, Gratot, Tourville-sur-Sienne, les sites de Dangy et de Villiers-Fossard ont été couverts en 2022.

Le travail d'identification des zones non ou insuffisamment couvertes s'effectue avec **l'appui en expertise de Manche Numérique**.

LE RÉSEAU FRANCE SERVICES

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le **réseau des France Services** continue d'être déployé sur l'ensemble des cantons.

Au 1^{er} janvier 2023, ce sont **29 France services** (dont 2 bus) qui ont été labellisées ainsi que 5 antennes qui maillent le territoire. 11 nouvelles structures ont été ainsi labellisées en 2022 à savoir Les Pieux (complétée d'une antenne à Barneville-Carterêt), La Hague, Cherbourg-en-Cotentin (Equeurdreville-Hainneville), Gavray-sur-Sienne, Barenton, Pontorson, Saint-Pair-sur-Mer et Sartilly-Bocage ainsi que les deux bus de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

et de la communauté d'agglomération du Cotentin et la France Services portée par la Poste de Saint-Sauveur Village.

L'ensemble des cantons de la Manche est ainsi couvert par une France Services sauf le canton de St-Lô 2, en raison d'une bonne couverture de services publics dans la ville-préfecture.

Par ailleurs, la Manche, comme sept autres départements, a été choisie pour **expérimenter l'intégration de la Banque de France** à la liste des partenaires des France Services. Il s'agit ainsi de rendre plus accessibles et visibles les différents services de la Banque de France comme la procédure de surendettement ou le service infobanque souvent méconnus.

Les agents d'accueil des France Services ont aussi reçu une formation pour apporter des informations de premier niveau ou prendre un rendez-vous pour des questions plus complexes.



Visite du bus France services de Coutances Mer et Bocage

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de **bénéficier des compétences de jeunes diplômés** le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

L'État accompagne les collectivités territoriales dans leur recrutement par une **aide forfaitaire de 15.000 €**.

Quatre collectivités ont eu recours à ce dispositif : Cérences, Saint-James, Sartilly-Baie-Bocage et Villedieu Intercom pour des contrats d'un an.

LA MOBILISATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MOBILISATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Crédits : Arnaud Bouissou / Terra

La **lutte contre le changement climatique** est un enjeu planétaire qui doit trouver des solutions à l'échelle de chaque territoire.

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un **cadre d'actions territorialisé construit autour de six axes** : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, et le développement des énergies renouvelables.

Les EPCI concernés ont prescrit l'élaboration de leur PCAET, accompagnés dans cette démarche par les services de la DDTM.

Le département de la Manche dispose d'atouts naturels pour contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de production d'énergie renouvelable (EnR).

L'**éolien en mer** constituera, dans les prochaines années, une source importante de production d'énergie.

Un guide pour le développement des **projets photovoltaïques** en Normandie a été publié par la DREAL pour faciliter l'émergence et la concrétisation des projets.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans le développement des EnR, le préfet a mis en place un **guichet unique des EnR**. Composé des maires et présidents des EPCI concernés, des services de l'État et de divers acteurs locaux, le guichet a pour ambition d'informer les porteurs de projet et d'offrir une aide à la décision pour les collectivités. Il s'est réuni deux fois en 2022 pour faire un point d'étape sur le développement des EnR.



Crédits : Thierry Degen / Terra

LES AIDES DE L'ÉTAT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La **rénovation énergétique des bâtiments et logements** constitue un enjeu fort car le parc de logements est relativement ancien dans le département. 27 % de ces logements ont été construits avant 1946.

En décembre 2022, 16.075 projets de rénovation ont bénéficié du dispositif « MaPrim'Renov » depuis sa création en 2020.

LA PÉRENNISATION DU « FONDS FRICHES »

Le « Fonds Friches », lancé à l'occasion du plan de relance, a été pérennisé dans le nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert ». Il s'inscrit également dans l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN).

1,6 million d'euros de subventions ont été versés en 2022.

La pression croissante des usages sur la bande côtière et des conséquences maritimes du **changement climatique** sont des problématiques majeures sur le littoral manchois aussi varié, exposé et fort de 350 km de côtes avec de nombreuses îles.

Le littoral est soumis à un **aléa de submersion marine** qui est considéré comme un risque majeur dans les zones à enjeux humains et matériels forts. La prise en compte à ce titre de la défense contre les inondations et contre la mer se fait au travers de la GEMAPI, compétence transférée aux EPCI.

Les évolutions du littoral se caractérisent par une réduction ou une augmentation de la surface émergée liée à la perte ou au gain de sédiments le long du rivage de la mer. L'érosion côtière, se traduit par un **recul du linéaire côtier**, dit trait de côte.

Si les méthodes de fixation du trait de côte sont parfois nécessaires, elles ont vocation à être circonscrites, les méthodes douces d'accompagnement des littoraux étant à privilégier. À ce titre, la mise en place de ganivelles et de fascines, la définition de plans de gestion des massifs dunaires, la plantation d'oyats, la mise en œuvre de pieux hydrauliques, sont autant de techniques qui, installées à bon escient, permettent une protection du littoral. Par exemple, il a été soutenu en 2022 la poursuite de la mise en place des fascines sur différents secteurs du littoral de la Manche. La commune de Bréhal ou encore une Association Syndicale Autorisée (ASA) sur la commune de Réville ont pu en bénéficier.



Mise en place de fascines à Réville

Une notice d'aide à la pose de fascines, qui précise les modalités de mise en place et leur dimensionnement, a été élaborée à destination des porteurs.

L'État a fortement accompagné la mise en place du **plan partenarial d'aménagement (PPA)** sur le territoire de Coutances Mer et Bocage. A été lancée en 2022 l'élaboration d'une stratégie évolutive et intégrée de gestion du trait de côte. Cette action, qui a marqué le lancement concret du PPA, est soutenue également par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

Plusieurs réunions d'informations ont été organisées en 2022 en direction des élus du territoire sur les dispositions relatives à la **prise en compte de l'érosion** dans l'aménagement et l'urbanisme issus de la loi « climat et résilience ».



Comité de pilotage de l'opération de reconquête de la qualité des eaux littorales

Concernant la **qualité des eaux littorales**, l'opération de reconquête menée sur le territoire pilote de Coutances Mer et Bocage s'est poursuivie avec une action pilotée par l'État sur le volet du pâturage des ovins sur le domaine public maritime.

Des opérations de **nettoyage de sites pollués** par des décharges littorales historiques ont été réalisées, comme à Lingreville.

Sur le territoire de la Manche, **539.900 € de subvention AFITF** ont été octroyés en 2022.

LES AIDES À L'AGRICULTURE

En 2022, pour la « ferme Manche », le montant des **aides PAC** versées s'élève à **près de 119 millions d'euros**. **109.549.256 € d'indemnité compensatoire de handicaps naturels** (ICHN) ont déjà été versés et seront complétés début 2023 par environ 9,3 millions d'euros.

Comme en 2021, afin de renforcer la trésorerie des exploitations compte tenu du contexte de la crise en Ukraine, les **taux des avances ont été augmentés** à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50 %) et de 85 % pour l'ICHN (au lieu de 75 %).

11,54 millions d'euros d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement ont été versés dans le cadre du **Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles**. Ce soutien concerne 156 dossiers relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.



Visite d'une exploitation agricole à Giéville

Pour la mesure **Biosécurité Bien être animal en Élevage** (BBEA) du plan de relance, 353.747 € d'aide ont été accordés à 14 dossiers.

112 installations ont été aidées grâce aux **Dotations Jeunes Agriculteurs** (DJA) pour un montant de 2.931.000 € financés par l'État et l'Union européenne (FEADER).

Parmi les dispositifs mis en place pour pallier les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, **l'aide d'urgence porc**

a donné lieu à 102 dossiers pour une aide versée de 2.010.000 € et **l'aide structuration filière porcs** a bénéficié à 113 dossiers, soit 3.931.806 €. 2.576 demandes ont été instruites dans le cadre de **l'aide Résilience alimentation Ukraine** pour un montant de 9.845.496 €.

En lien avec la MSA, 18 demandes ont été instruites pour la prise en charge des **cotisations sociales pour le gel 2022** pour un montant de 83.675 €.

La demande de **dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFNB), à la suite de l'épisode de sécheresse de juin à août, donne lieu à un dégrèvement partiel sur prairies à l'exclusion de 22 communes, et sur maïs pour 141 communes situées sur le centre et le sud Manche.

LA FILIÈRE CONCHYLICOLE

La conchyliculture est un marqueur fort du territoire de la Manche. L'année 2022 a conduit au traitement de **353 demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines** donnant lieu à la prise de 646 arrêtés pour ces activités illustrant le dynamisme de la filière.

Sur le bilan de la régularisation cadastrale, en décembre 2022, 49 % des concessions existantes ont été traitées. L'action de régularisation se poursuivra en 2023.

En 2022, la lutte contre la **prédation des araignées de mer** a donné lieu à l'ouverture de l'usage de nouvelles techniques de lutte, notamment d'effarouchement. L'expérimentation se poursuit en 2023.



Surveillance des parcs ostréicoles par la garde républicaine à Pirou

DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

La politique de mobilité vise à offrir des solutions de mobilité adaptées à tous les territoires en cherchant à **sortir de la dépendance à la voiture individuelle**. L'État accompagne les autorités organisatrices des mobilités engagées dans l'élaboration de leur projet de territoire.

En 2022, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a continué l'élaboration d'un guide méthodologique pour les politiques de réduction de la place de la voiture individuelle dans les centres des villes moyennes et rurales.

L'État, à travers l'appel à projets **transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux** (PEM), soutient financièrement, à hauteur de 3,17 millions d'euros, trois collectivités de la Manche : la communauté d'agglomération du Cotentin pour la mise en place du Bus Nouvelle Génération, et les villes de Granville et de Pontorson pour l'aménagement de leurs PEM.

L'État se mobilise également pour promouvoir les mobilités actives et notamment la pratique du vélo dans le département par des subventions (DETR, DSIL) aux collectivités qui s'engagent dans des programmes des travaux permettant de **sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables** (piétons et vélos) et de développer les infrastructures dédiées au vélo.

L'État fait également la promotion, auprès des collectivités, des dispositifs financiers et techniques régionaux et nationaux d'appui à la **conception et à la réalisation des aménagements et équipements cyclables** (schéma directeur, infrastructures, stationnement sécurisé).

ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Direction interdépartementale des routes nord-ouest a procédé en 2022 au **renouvellement de 15 kilomètres de chaussée**.

Plusieurs actions visant à améliorer la **sécurité sur les routes** ont été menées : poursuite de la lutte contre les obstacles latéraux avec la mise en place de supports fragilisés en zone de sécurité, réalisation de zones en marquage visible de nuit par temps de pluie, réalisation d'accotements revêtus sur la RN13, complément de signalisation en vue de lutter contre les prises à contre-sens.

Plus de **5.500 interventions de sécurité** ont été conduites par la DIRNO sur son réseau.



Opération de prévention de sécurité routière sur l'A84

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition de **protéger 30 % des espaces terrestres et maritimes**. Un tiers (10 %) sont sous protection forte, soit 1 % pour la région Normandie. Dans ce cadre, s'inscrivait une

protection de biotope sur le site de Castel-Vendon (commune de La Hague) pour assurer la protection de ce site qui héberge des espèces menacées au niveau national. **Neuf espèces sont désormais protégées** : trois espèces de chauve-souris, le phoque gris, le Grand Corbeau et quatre espèces de plantes des falaises.

Cette protection s'étend sur 67 hectares et comprend 11 mesures d'interdiction de nature à **éviter la perturbation de la faune** en assurant sa tranquillité lors des étapes du cycle annuel de reproduction des espèces, la dégradation des habitats et enfin, visant à la sauvegarde de la flore.



Le phoque gris, espèce protégée

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Le département de la Manche est reconnu pour ses **qualités paysagères et ses richesses naturelles exceptionnelles et variées**, offrant un cadre de vie remarquable à ses habitants qui contribue à l'attractivité économique du territoire.

Le département compte :

- deux sites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (le Mont-Saint-Michel et sa baie et les fortifications Vauban de l'île de Tatihou et Saint-Vaast la Hougue) auxquels s'ajoutent les chemins jacquaires ;
- 36 sites classés au titre du code de l'environnement représentant 22.945 hectares ;
- deux parcs naturels régionaux ;
- 16 Sites Natura 2000 (zones spéciales de conservation directive « Habitats ») représentant une superficie de 621.239 hectares ;
- six Sites Natura 2000 (zones de protection spéciale directive « Oiseaux ») pour une superficie de 215.342 hectares ;
- cinq réserves naturelles nationales ;
- une réserve naturelle régionale ;
- une réserve biologique dirigée (La Feuillie 93 hectares) ;
- sept territoires couverts par un arrêté de protection de biotope ;
- une forêt de protection (Cerisy-la-Forêt).

S'agissant du patrimoine, les services de

la DRAC ont réalisé 25 opérations sur les Monuments Historiques et dix opérations de restauration engagées sur des objets historiques.

Le chantier emblématique de 2022 est la fin de la première tranche de la **restauration des bas-côtés de la cathédrale de Coutances** initiée dans le cadre du plan de relance (1,75 million d'euros).

Une nouvelle **campagne de fouilles archéologiques** a été conduite durant l'été 2022 sur le site du Rozel. Elle a permis de mettre au jour plus de 550 traces et empreintes d'origine humaine.

Une exposition exceptionnelle au musée Thomas Henry de Cherbourg présente quatre sites archéologiques du Cotentin : le village gaulois d'Urville, l'île de Tatihou, le site du sémaphore d'Auberville et le Rozel.

Un guide des Jardins Remarquables de Normandie (jardins labellisés) a été publié. Parmi ceux-ci, se trouvent le parc du château de Chantore, le parc Emmanuel Liais, le parc du château des Ravalet, le jardin Jacques Prévert, le parc du château de Nacqueville et le jardin botanique de Vauville.

Les études diagnostics de **restauration du front d'accès du Fort de la Hougue**, inscrit au Protocole Culture-Défense, ont été rendues et vont faire l'objet d'analyses complémentaires avant travaux en 2023/2024.



Fortifications Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités locales. En 2022, pour la quatrième année consécutive, le montant de l'enveloppe nationale globale de DGF a été stable. Elle s'élevait à 26,8 milliards d'euros, dont 18,32 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,3 milliards d'euros pour les départements.

208,8 millions d'euros
dans la Manche

En ce qui concerne la Manche, ce sont près de **208,8 millions d'euros qui ont été versés aux collectivités** soit une légère diminution de 0,28 % par rapport à l'année 2021. 133,2 millions d'euros ont été versés aux communes, soit une diminution de 0,19 % par rapport à 2021. Les EPCI à fiscalité propre ont perçu 30 millions d'euros, soit une diminution de 0,96 % par rapport à 2021 et le département a perçu 45,6 millions d'euros.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT À L'INVESTISSEMENT LOCAL EN 2022

L'État soutient l'investissement des collectivités territoriales grâce à :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) avec 11,9 millions d'euros ;
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) avec 6,9 millions d'euros ;
- la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) avec 1,4 million d'euros ;
- le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) avec 0,6 million d'euros.

Plus de la moitié des communes a vu sa dotation augmenter en 2022.

En outre, la DGF moyenne par habitant allouée en 2022 aux communes de la Manche (239,53 €) est supérieure à la DGF moyenne perçue par les communes au niveau national (165 €).

Sur la période 2017-2022, la DGF versée aux communes de la Manche a augmenté de 3,34 %.

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

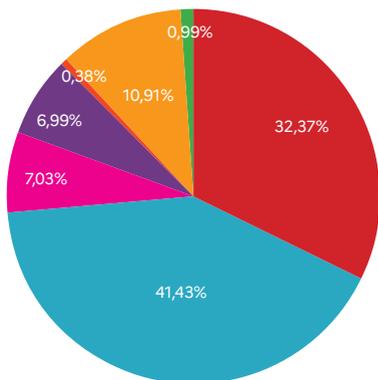
En 2022, l'État a versé **43.029.389 € aux collectivités et établissements publics de la Manche** au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Ce montant se répartit de la manière suivante :

- communes : 23.565.998 € ;
- département : 8.644.295 € ;
- communautés de communes et d'agglomération : 7.986.668 € ;
- syndicats de communes et syndicats mixtes : 1.568.023 € ;
- autres bénéficiaires (régies personnalisées, SDIS, CCAS, caisses des écoles, CGFPT) : 1.264.405 €.

En 2022, l'État a soutenu **372 projets locaux pour un montant de subventions de 20.866.995 €** et un investissement réalisé par les bénéficiaires de 58.256.383 €.



Inauguration de la salle multiactivités de Digosville



- Construction, habitat, urbanisme et transport
- Environnement, transition énergétique et écologique
- Économie et emploi
- Santé, sanitaire et social
- Services publics
- Éducation
- Sécurité

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

En 2022, 90 % des actes prioritaires produits par les collectivités locales de la Manche ont été contrôlés pour un total de **3.700 actes**, principalement dans les domaines de l'urbanisme, de la commande publique, et des recrutements dans la fonction publique territoriale.

Côté financier, 368 budgets primitifs et 1.139 budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs ont été contrôlés ainsi que 2.398 actes à finalité budgétaire.

Cette activité de contrôle a débouché sur **42 recours gracieux** auprès des collectivités locales, et **deux déferés préfectoraux** auprès du tribunal administratif.

90% des actes prioritaires
des collectivités territoriales
contrôlés

LE CONSEIL JURIDIQUE

Le conseil juridique aux collectivités locales représente également une part importante de l'activité des services. **125 lettres d'observations à but de conseil** ont été transmises aux collectivités en 2022, complétées par des circulaires, notes, analyses et réponses rappelant certains

points de réglementation.

Le domaine du **droit de la fonction publique territoriale** a fait l'objet d'une attention particulière : extension du complément traitement indiciaire, prise en compte de l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique, élaboration annuelle du rapport social unique, rappel des règles relatives au recrutement d'un agent non titulaire pour occuper un emploi permanent, obligation de nominations équilibrées d'hommes et de femmes, rappel sur l'obligation de publication des dix plus hautes rémunérations.

En matière de **commande publique**, plusieurs circulaires de conseils aux collectivités ont été réalisées : prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés de restauration, exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de la hausse des prix de certaines matières premières.

En outre, des circulaires ont été rédigées pour accompagner les collectivités locales dans la **mise en œuvre des réformes** :

- circulaire relative à la mise en œuvre de la loi 3DS ;
- circulaire relative à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.



Rapport des activités 2022
des services de l'État dans la Manche

Réalisé avec la coopération
de l'ensemble des services de l'État dans la Manche

Ce rapport est disponible en version dématérialisée
sur le site internet de la préfecture de la Manche : www.manche.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture de la Manche
place de la préfecture - 50000 SAINT-LÔ

Avril 2023